

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BULAN

Membres

En exercice : 6

Présents : 5

Ayant signé : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 août à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de BULAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Rose-Marie COLOMÈS, Maire.

Date de la convocation : 25/08/2025

Présents : MM COLOMÈS – BATAN LAPEYRE – DUFAU – LEMANT A.-
LEMANT C.

Absent excusé : M JAM

Objet : motion relative à
l'utilisation de la
biomasse forestière du
Sud-Ouest pour la
production de carburant

Madame DUFAU Marie assure les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du mail de « Forêtbienscommun » et demande aux membres du Conseil de prendre connaissance de la proposition de motion accompagnant ce mail.

Le maire propose, qu'après lecture du texte de cette motion, il en soit discuté et qu'un avis soit donné sur la suite à donner en réponse à celle-ci.

Après échange des points de vue, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal trouvent pertinents les arguments avancés dans la motion qui leur est proposée ; en conséquence ils se déclarent défavorables au type de projet industriel d'utilisation de la biomasse forestière du Sud-Ouest pour produire du carburant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Rose-Marie COLOMES
Maire



Sous-Préfecture

26 SEP. 2025

65200
BAGNERES DE BIGORRE

Motion d'opposition à l'utilisation intensive de la biomasse forestière du Sud-Ouest pour produire du carburant.

- Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,
- Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Elyse Énergie et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest
- Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité
- Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en absorbant du CO2, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau
- Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes
- Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt
- Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien
- Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de projet

Le conseil municipal de BULLE se déclare défavorable au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et exprime son opposition au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Énergie.